



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-100541>

Département(s) de publication : **37**

Annonce n° **25-100541**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil départemental d'Indre et Loire

**Correspondant :** MME la Présidente du Conseil départemental

**Adresse :** Place de la Préfecture, 37927 Tours

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0247314394

**Courriel :** [commande-publique@departement-touraine.fr](mailto:commande-publique@departement-touraine.fr)

**Adresse internet :** <http://www.touraine.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.touraine.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Assurance « tous risques expositions permanentes et temporaires »

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le Conseil départemental d'Indre et Loire souhaite souscrire un contrat d'assurances, suivant la formule « Tous risques sauf », garantissant les biens, objets de valeurs et oeuvres d'art, appartenant à des tiers, mis en dépôt ou détenus et exposés dans les musées, monuments et sites du Département d'Indre et Loire, ou exposés chez des tiers quelle que soit la forme juridique des dépôts. Le contrat couvre à la fois la collection permanente et les expositions temporaires

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Accord-cadre à bons de commande sans minimum annuel et un maximum annuel de 20 000 euros HT mono-attributaire. A compter du 01/01/2026 renouvelable 3 fois un an

### Section 5 - Conditions relative au marché

### Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Renvoi au règlement de la consultation

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur financière : 50%
- Valeur technique : 30%
- Qualité : 20%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 14/10/2025 à 16:00

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
F2025\_0052

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.touraine.fr>  
Code NUTS : FRB04 L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Voir règlement de consultation Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur (Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9) sous deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ; Référé contractuel devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif compétent (code de justice administrative, art. L551-13 à L551-23) dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié ; Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent sous deux mois à compter de la publication ou notification de la décision ou de l'acte attaqué (code de justice administrative, art. R421-1). Ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur ; Recours de pleine juridiction devant le Tribunal Administratif compétent contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, sous deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (CE. ass, 16/07/07, Sté Tropic travaux signalisation). Les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9 Tél 0247314731, Fax 0247314375, Courriel : [commande-publique@departement-touraine.fr](mailto:commande-publique@departement-touraine.fr), Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/09/2025